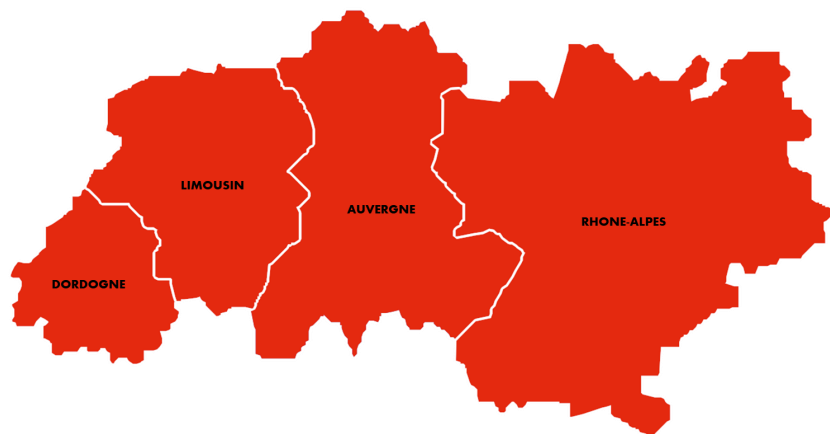




L'AUTONOMIE ET L'INCLUSION des personnes sourdes et malentendantes




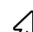
URAPEDA Auvergne Limousin
7, allée du groupe Nicolas BOURBAKI
63170 Aubière

 04 73 42 26 60

 accueil.auvergne@urapeda-arald.org
www.urapeda-auvergnelimousin.eu

URAPEDA Rhône-Alpes
2 place André LATARJET
69008 LYON

 04 78 68 70 33

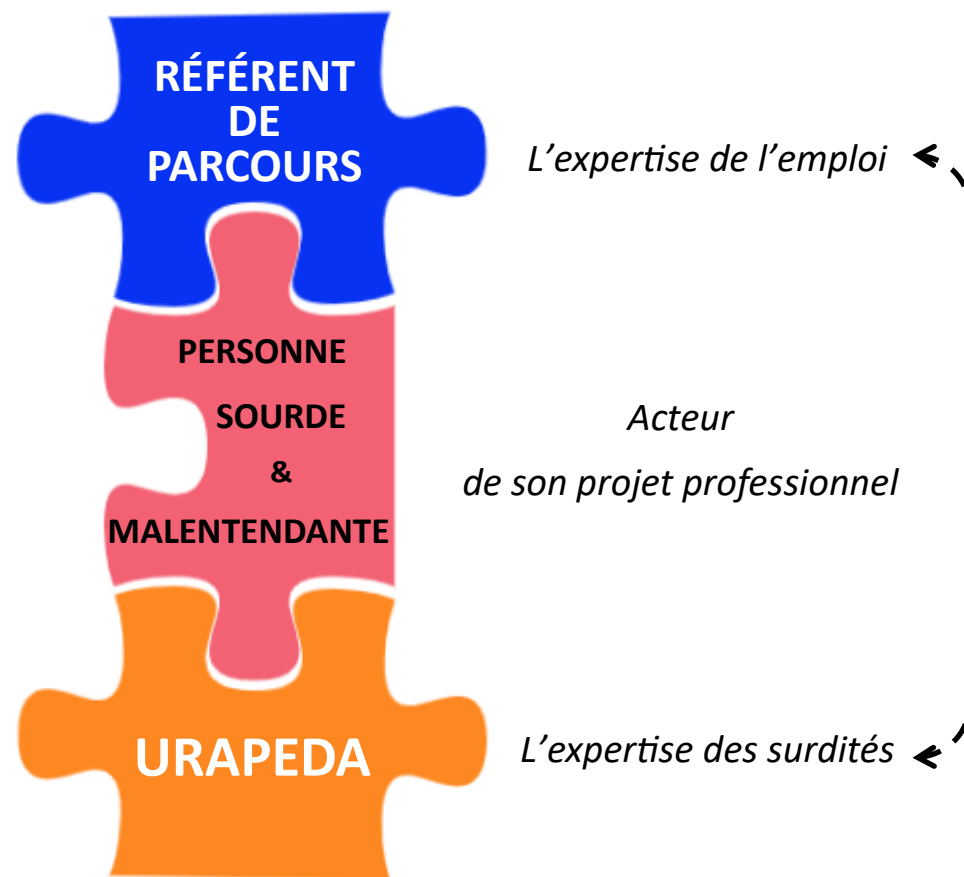
 accueil.rhonealpes@urapeda-arald.org
www.urapeda-rhonealpes.org

Et après ?

Une fois la personne sourde en poste, l'accompagnement de l'URAPEDA continue ! Le pôle **URAPEDA ENTREPRISES** propose des actions variées et adaptées : formations pour les salariés sourds et malentendants, les collaborateurs entendants, les personnels d'accueil. Formations adaptées à vos besoins et spécificités, mais aussi animations ludiques et sensibilisation aux surdités.

Renseignez-vous au 04 78 68 70 33 !

L'AUTONOMIE ET L'INCLUSION des personnes sourdes et malentendantes



Notre mission :

> **L'accompagnement des personnes sourdes et malentendantes vers et dans l'emploi**



URAPEDA :

Expert du handicap auditif & Prestataire de l'AGEFIPH

Prestations d'Appui Spécifiques



Des interventions variées sous P.A.S. :

- **Aides humaines** : interprète LSF/ Français, Interface de communication
- **Aides techniques** : appareillage, micro, logiciel
- **Aménagement de poste / Accessibilité** : emploi, formation, PMSMP
- **Sensibilisation aux surdités**
- **Formations URAPEDA** : Améliorer ses écrits professionnels, Soutien français, Apprendre ou se Perfectionner en Langue des Signes Française

- > Les P.A.S. ouvrent un cadre d'intervention pour le suivi du bénéficiaire sourd.
- > Une restitution de l'URAPEDA au référent de l'emploi permet de clore une P.A.S.
- > La prise en charge financière par l'AGEFIPH correspond aux heures réelles effectuées.

+plus

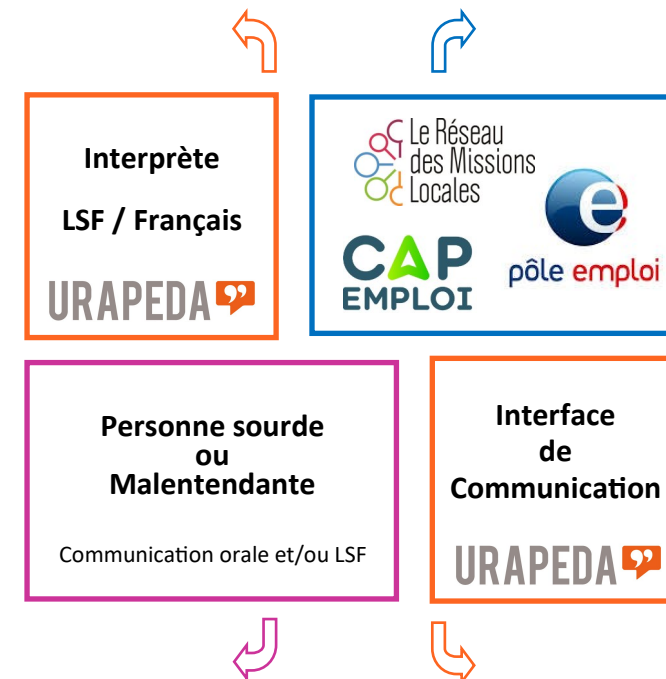
Nous privilégions le **tandem interprète / interface** pour les rendez-vous dans vos locaux, entretiens d'embauche, prises de postes, etc. Ce binôme, **approuvé par l'AGEFIPH**, permet à chacun de respecter son cadre d'intervention :

- l'accès aux discours par un professionnel de l'interprétariat
- le suivi des démarches et de la situation de la personne sourde ou malentendante par l'interface référent.

Un accompagnement collaboratif

Echanges réguliers entre le référent de parcours et l'interface de communication référent de l'URAPEDA sur l'évolution de la situation professionnelle de la personne sourde.

- > Traduit l'intégralité du discours
- > N'intervient pas et assure la fluidité des échanges
- > Permet l'intercompréhension entre le français et la LSF
- > Conseiller à l'emploi
- > Référent de parcours
- > Construction du projet professionnel



- > Au cœur de son projet
- > En recherche d'emploi, recherche de formation, PMSMP ...
- > Référent du suivi URAPEDA
- > Professionnel bilingue (LSF/Français)
- > Expert des surdités : accessibilité, solutions de compensation ...
- > Suivi régulier dans les démarches
- > Contact aux entreprises